

**S**outenir l'action de L'Association des sinistrés du 21 septembre 2001 (catastrophe de l'usine AZF de Toulouse), afin de pouvoir assister au procès qui aura lieu sur Paris et non sur Toulouse. En participant au financement de notre déplacement vous pouvez obtenir une déduction fiscale de 66% du montant versé.

Votre don sera reçu et traité en toute confidentialité par notre Association.

**Pauline MIRANDA**  
*Présidente de l'Association*

✂ -----

### Bulletin de Soutien

Je souhaite soutenir l'Association des sinistrés du 21 septembre 2001 par un don d'un montant de : .....Euros, remise sous forme de :

† Chèque à l'ordre de l'Association des sinistrés du 21 septembre 2001

Nom Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Date et Signature

Un reçu fiscal vous sera délivré, 66% du versement que vous effectuerez sera déductible de vos impôts.

**Bon à adresser à :**

**Madame Pauline MIRANDA**  
Présidente de l'Association  
6, rue des Bourdettes  
31600 – LHERM  
Tél : 06.03.39.89.84  
[Pauline.rathqueber@orange.fr](mailto:Pauline.rathqueber@orange.fr)